

Le sénateur MACDONALD: Mais à cet égard, les Chemins de fer nationaux et Air-Canada constituent deux entités distinctes?

M. GORDON: Oui, mais nous sommes en quelque sorte les banquiers d'Air-Canada. En d'autres termes, on a décidé qu'Air-Canada, à cause de ses besoins moins importants, ne ferait pas d'emprunt public en lançant ses propres obligations. C'est pourquoi Air-Canada doit obtenir ses fonds par l'entremise des Chemins de fer nationaux. Nous ajoutons à nos dépenses d'établissement celles d'Air-Canada, bien qu'Air-Canada ait son propre budget et fasse rapport à un autre comité. Il s'agit purement d'une question de méthode; nous ajoutons les besoins financiers d'Air-Canada aux nôtres quand nous empruntons, puis nous passons cet argent à Air-Canada au prix même qu'il nous coûte.

Le sénateur BRUNT: Ce montant est-il dans votre propre budget?

M. GORDON: Oui.

Le sénateur BRUNT: Et il est indiqué à la page 1?

M. GORDON: Oui. Vous le trouverez à la mention "Placement dans des compagnies affiliées", à la page 1 des documents que vous avez en main. La somme de \$47,123,000, dont le détail est indiqué à la page 7, est en grande partie destinée à Air-Canada.

Le sénateur EULER: Mais les obligations portent le nom des Chemins de fer nationaux du Canada?

M. GORDON: Oui, ce sont des obligations des Chemins de fer nationaux et nous en remettons le montant à Air-Canada.

Le sénateur EULER: Et le gouvernement garantit les obligations des Chemins de fer nationaux?

M. GORDON: Oui.

Le sénateur MACDONALD: Etes-vous appelé à vous prononcer sur la nécessité des emprunts d'Air-Canada?

M. GORDON: Oui, dans un certain sens. Les Chemins de fer nationaux désignent cinq membres du conseil d'administration d'Air-Canada et le gouvernement en nomme quatre. La Compagnie des Chemins de fer nationaux détient toutes les actions d'Air-Canada; c'est pourquoi elle désigne cinq administrateurs, tandis que le gouvernement nomme les quatre autres. Je fais partie du conseil d'administration, et celui-ci approuve le budget d'Air-Canada. C'est ainsi que je suis appelé à donner mon approbation.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'une filiale en propriété exclusive?

M. GORDON: C'est exact.

Le sénateur BRUNT: Et vous dominez le conseil d'administration?

M. GORDON: Par la majorité de ses membres, oui.

Le sénateur LAMBERT: Je vois à la page 7 que les avances au compte des dépenses d'établissement s'élèvent à 45 millions pour 1958 seulement.

M. GORDON: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Cette somme est-elle comprise dans le total de 47 millions?

M. GORDON: Oui, c'est exact.

Le sénateur LAMBERT: Et il s'agit de l'achat de nouveau matériel?

M. GORDON: Oui, en grande partie.

Le sénateur LAMBERT: Dont la livraison n'a pas encore eu lieu?

M. GORDON: Ce matériel n'a pas encore été livré.

Le sénateur EULER: Parlez-nous des 150 locomotives mentionnées à la page 6. S'agit-il de locomotives diesel?

M. GORDON: Entièrement; nous ne construisons plus de locomotives à vapeur.